

Note d'information - Processus électoral

Actualité du processus électoral : Situation au 30 avril 2014

Par sa décision rendue publique le mardi 29 avril 2014, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a déclaré recevable sur la liste définitive des candidats à l'élection partielle du Vice-gouverneur de la Province du Sud-Kivu la candidature de Mr KALONDA MBULU Gabriel.

Une séance de travail sur la sécurisation dans la transmission des données électorales a réuni, le lundi 28 avril 2014, au siège de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), la Direction de transmission de la Police Nationale Congolaise (PNC) conduite par le Général MUKAYA et le Président de la CENI, M. l'Abbé Apollinaire MALUMALU accompagné de M. NGANGWELE, membre de l'Assemblée Plénière de la CENI chargé du suivi du cadre de concertation Sécurité électorale.



L'opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies opérationnelles se poursuit normalement dans les 20 antennes de la province du Bandundu et dans l'antenne du territoire de Befale dans la province de l'Équateur. Les données du monitoring renseignent qu'à la date du 27 avril 2014, 100% des préposés à la collecte des données déployés dans les différents groupements à l'intérieur des territoires et quartiers au niveau des villes ont regagné les antennes de la CENI, 97% des sites de vote ont été repérés et 84,88% des données collectées ont été centralisées. Dix antennes ont achevé la centralisation des données : Bandundu ville, Kikwit ville, Bolobo, Inongo, Kiri, Kutu, Kwamouth, Yumbi, Mushie dans la Province du Bandundu et Befale à l'Équateur.

Dans le cadre d'échanges d'information avec les parties prenantes au processus électoral, le Secrétaire Exécutif Provincial (SEP) de la CENI/Kasaï Central a animé le jeudi 24 avril 2014, une séance d'échanges citoyens sur le processus électoral avec la presse locale de la ville de Kananga. L'activité a eu pour thème central le projet de feuille de route du processus électoral et le lancement prochain de l'opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies opérationnelles dans les dix provinces de la RDC. Les chevaliers de la plume ont été invités à accompagner le processus électoral par l'information, la mobilisation et l'éducation civique responsable des populations.

Actualités du terrain

Opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies en chiffres

Province du Bandundu

- Nombre d'antennes CENI : 20
- Nombre de groupements à parcourir par les préposés: 862
- Nombre de communes : 84
- Nombre de préposés formés et déployés : 958
- Nombre de villages/quartiers à visiter par les préposés : 35.271
- Nombre des sites de vote attendus : 2.549
- % des Sites de vote repérés par les préposés : 97%
- % des préposés ayant regagné les antennes : 100%
- % des données centralisées : 84,88%

En prévision de la tenue des élections locales municipales et urbaines, les Sections Électorales (SE) et les Secrétariats Exécutifs Provinciaux (SEP) des différentes provinces organisent des sessions de sensibilisation et d'information publique dans les provinces et les territoires.

C'est le cas pour la province du Bas Congo, la SE et le SEP préparent des missions d'information et de sensibilisation dans les dix territoires de la province sur l'opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies opérationnelles.

De même dans la province de l'Équateur, le SEP et la SE planifient une rencontre avec la société civile pour les informer sur l'état d'avancement du processus électoral.

Également dans la province du Kasai Occidental, la SE et le SEP organisent pour la société civile et ensuite pour les partis politiques une série de séances d'échange et d'information sur la fiabilisation du fichier et la stabilisation des cartographies opérationnelles.

Une opération similaire a eu lieu dans la province du Kasai Oriental à l'intention des représentants des partis politiques. Animée par Madame le SEP/CENI, la rencontre a regroupé soixante-quinze participants issus de l'UDPS, de la Mouvance présidentielle et de l'Opposition. Le thème portait sur l'opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies opérationnelles. Les participants ont suggéré qu'une séance d'information et d'échange de ce genre se tienne chaque fin de mois.

Toujours dans le Kasai Oriental la SE a participé le 23 avril à la réunion du cadre de concertation de la coordination PAGE qui a porté sur la planification des missions de sensibilisation et d'information sur l'opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies opérationnelles, à l'intention des femmes rurales des territoires de Miabi, Tshilenge et Lukalaba. Plusieurs sorties sont planifiées ; la première est prévue pour le 29 avril 2014 dans le territoire de Miabi.

Dans la province du Maniema, le Secrétariat Exécutif Provincial (SEP) de la CENI et la Section Electorale (SE) de la MONUSCO ont participé à la matinée d'échanges sur le projet de feuille de route de la CENI. Les délégués des partis politiques, la Société civile et la Nouvelle Société civile du Maniema ont pris part à ces assises.

Le 19 avril 2014, dans la province du Katanga, l'équipe des référents électoraux de la société civile de Lubumbashi a convié une réunion à Likasi dont l'objectif était de réorganiser le réseau des référents électoraux à Likasi.

Informations générales

Comprendre l'opération de fiabilisation du fichier électoral et stabilisation des cartographies opérationnelles.

La Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) se prépare à organiser les élections urbaines, municipales et locales. Il s'agit des élections au niveau de la base pour élire, au scrutin direct, les Conseillers des secteurs et des chefferies ainsi que les conseillers municipaux au niveau des communes. Les Conseillers des secteurs vont élire, au scrutin indirect, les Chefs des secteurs et leurs adjoints. Les Conseillers communaux vont élire les Bourgmestres et les

Bourgmestres-adjoints ainsi que les Conseillers urbains. Les Conseillers urbains vont élire, à leur tour, les Maires et Maires-adjoints des villes.

La circonscription électorale pour ces élections est le groupement dans le milieu rural et la commune dans le milieu urbain.

1. C'est quoi la fiabilisation du fichier électoral?

L'ensemble des électeurs du pays sont regroupés avec leurs lieux de vote dans un document appelé fichier électoral ou liste électorale.

Certains électeurs, bien que porteurs des cartes d'électeur valides, ont été privés du droit de vote car absents de la liste électorale en novembre 2011. Ils sont considérés comme ayant été omis. D'autres encore ont été délocalisés de leurs sites de vote de résidence. Aussi, certains cas persistants de doublons (enregistrements multiples) ont été constatés.

Tout ceci a rendu, à leurs yeux, la liste électorale moins crédible et par conséquent entamé l'intégrité du processus électoral.

Il fallait d'abord identifier ces électeurs, ensuite les intégrer effectivement dans la liste électorale (fichier électoral) avant de les répartir dans les lieux de vote situés près de leurs véritables adresses données lors de la révision du fichier électoral de 2010-2011. Enfin, le fichier électoral sera débarrassé des enregistrements multiples par l'opération de dé doublonnage avant l'impression des listes électorales provisoires à afficher dans les sites de vote pour consultation. Il s'ensuivra l'opération de consolidation du fichier électoral définitif après les rectifications qui procèdent de l'affichage.

À partir de cette liste électorale crédibilisée, il sera également possible de produire des statistiques d'électeurs par circonscription électorale de base (groupement et commune) pour les besoins de l'annexe à la loi électorale portant répartition des sièges.

Cet ensemble d'activités s'appelle fiabilisation du fichier électoral.

2. Qui est concerné par la fiabilisation du fichier électoral ?

Les électeurs qui ont participé à la révision du fichier électoral en 2010-2011 sont concernés, chacun avec sa carte d'électeur.

Attention ! La fiabilisation du fichier électoral n'est pas une nouvelle révision du fichier électoral.

Les personnes qui n'ont pas participé à la révision du fichier électoral en 2010-2011, les nouveaux majeurs et les électeurs qui ont changé de résidence au-delà de leur territoire d'enrôlement ne sont pas concernées par la fiabilisation du fichier électoral. Ils seront pris en charge pour les élections présidentielles et législatives prévues en 2016.